

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 janvier 2023

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 46 + 9 Pouvoirs
suppléants : 4

Secrétaire de séance : Mme C. MUNSCH

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, Mme E. BECK, M. J.-M. FISCHBACH, Mme C. MUNSCH, MM. J.-M. KRENER, L. STEINMETZ, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. Y. KLEIN, D. MARMILLOT - Suppléant -, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, M. J.M. HOERTH, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, S. SCHMIDT - Suppléant -, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, M. BERTRAND - Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : M. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, M. H. DOEPPEN - Pouvoir à Mme E. BECK -, Mmes S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. L. STEINMETZ -, MM. S. FERTIG - Pouvoir à M. Y. RUDIO -, C. WINDSTEIN, F. GERBER - Pouvoir à M. E. WAGNER -, A. DANNER, H. STEGNER - Pouvoir à M. T. SCHINI -, D. HOLZSCHERER, P. HERRMANN, C. EICHWALD - Pouvoir à M. D. BURRUS -.

Délibération n°9 : Calcul du prix de vente TVA sur marge comprise des terrains du PIA d'Ingwiller

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu la loi 2010-237 de finances rectificatives pour 2010,

Vu l'article 268 du Code Général des Impôts et le Rescrit fiscal n°2010/21 du 10 avril 2010,

Vu la délibération n°11 du Conseil communautaire du 19 mai 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* d'ARRÊTER les montants suivants pour la vente des terrains du Parc Intercommunal d'Activité d'Ingwiller :

- Prix moyen d'acquisition des terrains payé par la Communauté de Communes (prix d'achat + dépenses supportées à ce titre) : 363,27 € / are
- Prix net de vente (hors TVA) par la Communauté de Communes : 3 950 € / are
- Marge = 3 950 € - 363,27 € = 3 586,73 € / are
- TVA sur marge (si taux de TVA = 20 %) = 3 586,73 € x 20% = 717,35 € / are
- Prix total payé par l'acquéreur = 3 950 € + 717,35 € = 4 667,35 € / are

* d'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Cathy MUNSCH
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président